



## RÉUNION ORDINAIRE DE DÉCEMBRE 2024

tenue le 17 DÉCEMBRE 2024 à 15 h

### PROJET D'ORDRE DU JOUR

#### A. ADMINISTRATION GÉNÉRALE

---

1. Acceptation de l'ordre du jour;
2. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 27 novembre 2024;
3. Acceptation des comptes à payer et les frais de déplacement de la MRC et des comptes à payer du TNO pour le mois de décembre 2024;
4. Dépôt des fiches d'imputabilité des cadres de la MRC;
5. Adoption du règlement n° 355-11-24 répartissant les quotes-parts 2025 de la MRC de Charlevoix-Est;
6. Adoption du règlement 354-11-24 modifiant le règlement sur la gestion contractuelle de la MRC;
7. Couverture cellulaire : proposition de résolution par la Fédération québécoise des municipalités relativement à l'obligation pour la totalité des compagnies de services cellulaires de conclure des ententes d'itinérance afin que les clients de services cellulaires;
8. Fédération québécoise des municipalités (FQM) : délégation de signature au directeur général pour le contrat d'acquisition du logiciel d'évaluation foncière;
9. Ressources humaines : création d'un poste de responsable des opérations du Lieu d'enfouissement technique et abolition du poste de technicien au Lieu d'enfouissement technique;
10. Vérification des livres comptables de la MRC pour l'année 2025, octroi d'un mandat à la firme comptable Benoît Côté comptable professionnel agréé pour la somme de 30 750 \$ plus taxes;
11. Frais de déplacement : ajustement pour l'année 2025 conformément à la politique.

#### B. TNO (TERRITOIRES NON ORGANISÉS)

---

1. Adoption des prévisions budgétaires 2025;
2. Adoption du taux de taxes et les tarifs 2025 pour le territoire non organisé de la MRC de Charlevoix-Est;
3. Vérification des livres comptables du TNO pour l'année 2025 : octroi d'un mandat à la firme comptable Benoît Côté comptable professionnel agréé pour la somme de 5 350 \$ plus taxes;
4. Demande de permis de démolition en TNO pour le 120, matricule 3711-96-6121, TNO Mont-Élie;
5. Adoption du règlement numéro 356-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M12;
6. Adoption du règlement numéro 357-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin

- d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M13;
7. Adoption du règlement numéro 358-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M14;
  8. Adoption du règlement numéro 359-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M15;
  9. Adoption du règlement numéro 360-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M16;
  10. Adoption du règlement numéro 361-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M17;
  11. Adoption du règlement numéro 362-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M18;
  12. Adoption du règlement numéro 363-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M19;
  13. Adoption du règlement numéro 364-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M20;
  14. Adoption du règlement numéro 365-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M21;
  15. Adoption du règlement numéro 366-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M22;
  16. Adoption du règlement numéro 367-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M23;
  17. Adoption du règlement numéro 368-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M24;

18. Adoption du règlement numéro 369-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M25;
19. Adoption du règlement numéro 370-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M26;
20. Adoption du règlement numéro 371-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M27;
21. Adoption du règlement numéro 372-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M28;
22. Adoption du règlement numéro 373-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M29;
23. Adoption du règlement numéro 374-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M30;
24. Adoption du règlement numéro 375-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M31;
25. Adoption du règlement numéro 376-12-24 modifiant le Règlement de zonage numéro 247-04-14 du territoire non organisé (TNO) de Charlevoix-Est afin d'interdire l'exploitation d'un établissement touristique dans une résidence principale dans la zone M32.

### **C. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DE L'ÉVALUATION**

---

1. Programme de soutien aux projets structurants : acceptation des projets soumis;
2. Consultation du ministère des Ressources naturelles et des Forêts pour une demande d'autorisation pour le renouvellement et l'ajout de nouveaux sentiers - dossier 305072;
3. Délégation de signature au directeur général pour la signature d'ententes intermunicipales relativement à la fourniture des services liés à l'application de la réglementation d'urbanisme;
4. Vérification par drone de la rivière du port-au-persil : autorisation de paiement à GoXplore inc.
5. Avis de conformité relatif au règlement 295 de la municipalité de Saint-Siméon aux fins d'intégrer les nouvelles normes relatives aux territoires incompatibles avec l'activité minière.

## **D. SÉCURITÉ PUBLIQUE, COMMUNICATIONS ET DÉLÉGATIONS DE TERRITOIRE PUBLIC**

---

1. Sécurité incendie, acceptation de l'offre de service numéro 24-0017 d'Action PMU en prévention;
2. Sécurité incendie, acceptation de l'offre de service numéro 24-0018 d'Action PMU pour la recherche des causes et circonstance en incendie;
3. Paiement de la facture numéro 241052 d'Action PMU pour services professionnels du 27 novembre 2024 en prévention incendie;
4. Entente entre la MRC de Charlevoix-Est et la SPCA de Charlevoix pour 2025, acceptation et délégation de signatures.

## **E. GESTION DE L'ENVIRONNEMENT ET DES BÂTIMENTS**

---

1. Opération au Lieu d'enfouissement technique : octroi du contrat de fourniture de carburant diesel 2025-2027.

## **F. AÉROPORT DE CHARLEVOIX**

---

1. Suivi général.

## **G. DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE (MDC)**

---

1. Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation : acceptation du dossier FRR 4 2024-12-01 | Municipalité de Saint-Aimé-des-Lacs;
2. Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation : acceptation du dossier FRR 4 2024-12-02 | Municipalité de Baie-Sainte-Catherine;
3. Fonds régions et ruralité, volet 4 – Soutien à la vitalisation : acceptation du dossier FRR 4 2024-12-03 | Municipalité de Saint-Siméon;
4. Fonds de la région de la Capitale-Nationale : amendement au protocole d'entente pour une prolongation du délai dossier FRCN 2023-10-02 | Observatoire de la géosphère de Charlevoix;
5. Plan d'action en matière d'accueil, d'intégration, d'établissement durable et de pleine participation des personnes immigrantes : octroi d'une contribution financière pour la mise en œuvre d'un projet en intervention interculturelle;
6. Dépôt d'une demande de contribution financière au Fonds d'aide au développement du milieu de Desjardins pour le financement du programme d'aide pour les campagnes de sociofinancement avec La Ruche;
7. Nomination de madame Isabelle Blanchard, directrice du service de développement économique, pour siéger au sein de différents comités en lien avec le développement économique en remplacement de monsieur Jean-Christophe Maltais;
8. Appui au Club Quad Destination Charlevoix pour déposer une demande d'aide financière non remboursable au Programme d'aide financière aux véhicules hors route – infrastructures et protection de la Faune (PVHR) du ministère des Transports et de la Mobilité durable.

## **H. DÉVELOPPEMENT CULTUREL ET PATRIMONIAL**

---

1. Octroi d'un contrat à madame Isabelle Lapierre pour le poste d'agent Municipalité amie des aînés (MADA) à la MRC de Charlevoix-Est.

## **I. DEMANDES D'APPUI ET AUTRES**

---

1. Dépôt du registre public des déclarations d'avantage, conformément au Code d'éthique et de déontologie.

**VARIA**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

**LEVÉE DE LA SÉANCE**